

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU mercredi 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le mercredi six juin à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	PROJET D'AMENAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR CENTRE NORD DE LA VILLE DE CHAMBERY - BILAN DE LA CONCERTATION	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Dit que la concertation s'est déroulée de manière conforme aux modalités prévues par la délibération N°2018-001 du 24 janvier 2018 ; Approuve le bilan de la concertation préalable au sens de l'article L103-2 du code de l'Urbanisme, du projet d'aménagement des voiries principales du secteur Centre nord de la ville de Chambéry tel que présenté ; Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration du bilan de la concertation.	18 min
2	AVENANT PARCELLAIRE N°1 A LA CONVENTION DE PORTAGE N°16-295 - SECTEUR ALSACE-LORRAINE GARIBALDI	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité 2 ABSTENTION(S) : GUY FAJEAU HENRI DUPASSIEUX	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'EPFL de la Savoie à acquérir les biens sis : 22 rue Charles Pravaz, cadastrés section BZ N°205, au prix de 535 000 € (cinq cent trente-cinq mille euros) hors frais d'acquisition, 380 avenue Alsace Lorraine, cadastrés section BZ N°235, au prix de 225 000 € (deux cent vingt-cinq mille euros) hors frais d'acquisition, 537 avenue Alsace Lorraine, cadastrés section BZ N°118, au prix de 405 000 € (quatre cent cinq mille euros) hors frais d'acquisition, 123 rue Garibaldi, cadastrés section BZ N°236, au prix de 195 000 € (cent quatre-vingt-quinze mille euros), hors frais d'acquisition ; Accepte les modalités d'intervention de l'EPFL de la Savoie, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières, conformément à la convention initiale signée le 19 juin 2017 ; Approuve l'avenant parcellaire joint à la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier l'Avenant parcellaire n°1 à la convention de portage n°16-295 ' Secteur Alsace-Lorraine Garibaldi signée le 19/06/17.	40 min

3	AVENANT PARCELLAIRE N°1 A LA CONVENTION DE PORTAGE N°17-358 - LIAISON CENTRE- VILLE CASSINE	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité 2 ABSTENTION(S) : GUY FAJEAU HENRI DUPASSIEUX	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'EPFL de la Savoie à acquérir les lots 19-20-21-31-33-49, sis 183 faubourg Reclus, cadastrés section BS N°66, au prix total de 237 000 € (deux cent trente-sept mille euros) hors frais d'acquisition ; Accepte les modalités d'intervention de l'EPFL de la Savoie, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières, conformément à la convention initiale signée le 18 décembre 2017 ; Approuve l'avenant parcellaire joint à la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier l'Avenant parcellaire n°1 à la convention de portage n°17-358 ' Liaison centre-ville Cassine signée le 18 décembre 2017.	45 min
4	CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES HAUTS DE CHAMBERY	Driss Bourida	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité 1 ABSTENTION : GUY FAJEAU	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Hauts de Chambéry et de ses éventuels avenants ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la version définitive de la convention en cours de négociation ; Autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage et de cofinancement relatives aux travaux, aux études et à la conduite de projet avec Chambéry métropole, et Cristal Habitat, ainsi que toute autre pièce à intervenir concernant cette convention pluriannuelle de renouvellement urbain ; Autorise le maire ou son représentant de solliciter les financements inscrits dans la maquette financière auprès de l'ANRU, de la Région et de Cristal habitat.	56 min
5	PROGRAMMATION FINANCIERE DU CONTRAT DE VILLE POUR L'ANNEE 2018	Driss Bourida	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la programmation financière de la Ville dans le cadre du Contrat de Ville pour l'année 2018 ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention financière ou l'avenant à la convention financière préexistante ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018.	1h26
6	DISPOSITIFS D'INCITATION AU RECOURS AUX BROyeurs DE VEGETAUX	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe de mise à disposition des particuliers d'un broyeur à végétaux ; Donne son accord pour proposer le dispositif d'aide à la location de broyeurs au conseil municipal ; Approuve la convention de mise à disposition jointe en annexe ; Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention.	1h28
7	RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE	Jean-Claude Davoine	LE CONSEIL MUNICIPAL : Donne acte au bilan 2017 de la Commission communale d'accessibilité de la Ville de Chambéry.		1h30

8	CONVENTIONS POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA STATION DE DISTRIBUTION DE CARBURANT AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, SAVOIE DECHETS, LES POMPES FUNEBRES PUBLIQUES DE CHAMBERY ET COMMUNES ASSOCIEES, LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE ET CHAMBERY METROPOLE-COEUR DES BAUGES	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les conventions à intervenir avec le Centre Communal d'Action Sociale, Savoie Déchets, les Pompes Funèbres Publiques de Chambéry et Communes Associées, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie et Chambéry métropole-Cœur des Bauges pour la mise à disposition de la station de distribution de carburant du Centre technique municipal ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ainsi que toutes autres pièces nécessaires à intervenir.	1h36
9	PROJET CENTRE COMMERCIAL LECLERC - MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ECHANGES FONCIER	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 34 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le protocole foncier modifié ci-annexé ; Autorise le maire ou son représentant à signer ledit document.	1h41
10	AVENUE DE LA HOUILLE BLANCHE - DECLASSEMENT DU SITE D'EXPLOITATION DE LA SOCIETE ALP'VIANDES ET DU SITE DES ANCIENS ABATTOIRS	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide le déclassement de l'emprise du site de la société ALP'VIANDES, cadastré section HB n°34 - 35 ' 37 ' 38 ' 39 ' 73 ' 74 ' 75 ' 76 ' 77 et 78, pour une superficie d'environ 4 724 m ² ; Constata la désaffectation du site des anciens abattoirs, cadastré section HB n°101 pour 22 064 m ² ; Décide le déclassement du site des anciens abattoirs.	1h59
11	RUE ANATOLE FRANCE - DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Constata la désaffectation partielle de la parcelle cadastrée section CS n°285, située rue Anatole France, dépendant du domaine public communal, sur une superficie d'environ 194,40 mètres carrés ; Décide le déclassement de l'emprise visée ci-dessus.	2h00
12	SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION UN AUTRE REG'ART	Nathalie Colin-Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Annule la subvention accordée à l'association "Regart" ; Autorise le Maire, ou son représentant, à procéder au versement d'une subvention de 400 € à l'association « un autre reg'art » ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.	2h02

13	TARIFS 2018-2019 DE LA CITE DES ARTS	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les tarifs de la Cité des Arts pour l'année scolaire 2018-2019 tels que présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération.	2h03
14	CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET LA SOCIETE DARTAGNANS - MISE EN PLACE D'UNE SOUSCRIPTION PARTICIPATIVE	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention ci jointe ; Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention.	2h04
15	ADHESION A L'ASSOCIATION KOHALA	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'adhésion de la Ville à l'association KOHALA à partir de l'année 2018 ; Autorise le paiement de la cotisation annuelle.	2h08
16	SUBVENTION POUR LA COMPAGNIE "DEPUIS L'AUBE"	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant, à procéder au versement d'une subvention de 1 500 euros à la Compagnie « Depuis l'Aube » ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.	2h09
17	CONTRACTUALISATION COMMUNE / ETAT 2018-2020 EN APPLICATION DE LA LOI DU 22 JANVIER 2018 DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNEES 2018 A 2022	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire à signer le contrat à intervenir avec l'Etat représenté par le Préfet de la Savoie, fixant pour la période 2018-2020, la trajectoire impartie aux dépenses réelles de fonctionnement et au besoin de financement de la commune de Chambéry, qui est joint en annexe.	2h10

18	ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve, sur la base du plan et des grilles tarifaires joints en annexe, les tarifs pour occupation du domaine public, en remplacement des tarifs actuels correspondant, à compter du 1er juillet 2018 et actualisant le guide des tarifs adopté lors du conseil municipal du 18 décembre 2017 (DCM-2017-261) ;</p> <p>Autorise, l'installation à titre gratuit des mobiliers d'ornements sur le domaine public aux droits des commerces après avis favorable de l'élu référent qui appréciera objectivement leur vocation et leur qualité ornementales. A contrario, ces mobiliers qui ne s'inscrivent pas dans leur environnement ne pourront être installés sur le domaine public.</p>	2h55
19	DEMANDE DE DENOMINATION DE STATION DE TOURISME	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Autorise Monsieur le Maire à solliciter la dénomination station de tourisme pour l'ensemble du territoire communal selon la procédure prévue à l'article R133-38 du code du tourisme et à signer tout document afférent à ce dossier.</p>	3h04
20	RENOUVELLEMENT GENERAL DES ORGANISMES CONSULTATIFS	Sylvie Koska	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p> <p>1 ABSTENTION : GUY FAJEAU</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Confirme que les organismes consultatifs et l'organisation des élections professionnelles seront communs au CCAS et à la ville de Chambéry ;</p> <p>Dit que le Comité technique reste paritaire ;</p> <p>Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité technique à 6 représentants (et en nombre égal le nombre de suppléants) ;</p> <p>Fixe le nombre de représentants du personnel au sein du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail au nombre de 6 titulaires et 6 suppléants, soit un nombre identique au Comité Technique ;</p> <p>Maintien le vote pour le collège employeur.</p>	3h05
21	DISPOSITIONS RELATIVES A LA MISE EN OEUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION	Sylvie Koska	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p> <p>1 ABSTENTION : GUY FAJEAU</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Décide que la collectivité prendra en charge les frais pédagogiques des formations hors CNFPT suivies au titre du CPF :</p> <p>dans la limite d'une enveloppe globale annuelle de 6 % du budget formation (soit 10 800 € pour BP 2018), afin de garantir une répartition équitable entre les agents, cette prise en charge ne pourra pas dépasser 20 % de cette enveloppe par formation ;</p> <p>Décide que, s'agissant des frais de déplacement liés aux formations suivies au titre du CPF, la collectivité prendra en charge ces frais lorsque la formation aura pour objectif :</p> <p>de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions de l'agent, l'acquisition du socle de connaissances et de compétences fondamentales (certificat professionnel CléA),</p> <p>d'accompagner un agent dans un projet de mobilité subie du fait de la collectivité (service en réorganisation, suppression ou évolution de son poste),</p> <p>en application du même décret n° 2017-928 du 6 mai 2017, en cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent doit rembourser les frais mentionnés au premier alinéa ;</p> <p>Dit que les crédits correspondant seront inscrits au budget 2018 et suivants.</p>	3h09

22	CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE POUR L'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le CdG73 jusqu'au 18 novembre 2020, telle qu'elle est proposée en annexe de la présente délibération ; Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CdG73.	3h13
23	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport		3h14
24	QUESTION AU MAIRE RELATIVE AUX AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM)	Guy Fajeau	Réponse écrite à la question écrite de l'opposition. Pas de vote.		3h15
25	QUESTION AU MAIRE RELATIVE A LA DIRECTION PREVENTION, SECURITE, TRANQUILITE PUBLIQUES	Jean-Benoit Cerino	Réponse écrite à la question écrite de l'opposition. Pas de vote.		3h20

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 7 juin 2018

Michel Dantin
Maire

